



PORTAGE SALARIAL

LE GUIDE ULTIME

**GARDEZ LÉGALEMENT 75 À 80%
DE VOTRE CHIFFRE D'AFFAIRES
EURO OU CRYPTO**



Entrepreneurs et nomades digitaux,
Créateurs de contenus, Traders prop firm,
Affiliate marketing, MLM, ...

SI VOUS L'AVIEZ SU AVANT...

Table des Matières

Introduction	04
Chapitre I : 2 Cas Concrets de Portage Salarial	05
Chapitre II : Les 9 Profils qui Explosent Leur Net Grâce au Portage Salarial	06
Chapitre III : L'Histoire du Portage Salarial en France	08
Chapitre IV : La Légalité du Portage Salarial	11
Chapitre V : Comment Fonctionne le Portage Salarial	12
Chapitre VI : La Progression de l'Adoption des Cryptomonnaies et l'Arrivée Rapide de l'Euro Numérique	13
Chapitre VII : L'Avantage Bancaire Absolument Inéquitable du Salarié Porté	14

Table des Matières

Chapitre VIII : Tous les Avantages Sociaux du CDI Français	15
Chapitre IX : Liste de 42 Frais Professionnels Remboursables à 100 %	16
Chapitre X : Comparatif Impôts & Charges : SASU / EURL / Auto-Entrepreneur / Portage salarial	17
Chapitre XI : 6 Témoignages de Salariés Portés	18
Chapitre XII : Accès Illimité à Notre Simulateur de Salaire	19
Chapitre XIII : Notre Offre d’Affiliation : Gagnez Sans Même Être Salarié	20
Chapitre XIV : Obtenez Votre 1ère Feuille de Salaire ce Mois-ci	21

Découvrez le Portage Salarial : La Solution Idéale pour Optimiser Vos Revenus Euros ou Cryptos en Toute Sérénité

Bienvenue dans l'univers de la 1ère société de portage salarial en France, une solution innovante et sécurisée pour transformer vos revenus Euros et Crypto indépendants en un salaire stable et optimisé.

Si vous êtes indépendant, freelance ou entrepreneur, vous allez découvrir une nouvelle façon de sécuriser votre activité sans sacrifier votre liberté. Ce modèle unique vous permet de profiter des avantages du salariat tout en conservant la flexibilité et l'indépendance de l'entrepreneuriat.

Préparez-vous à explorer une solution pensée pour ceux qui souhaitent éviter les complications administratives et fiscales.



À travers ces pages, nous vous guiderons pas à pas pour vous montrer comment cette option peut booster votre net, simplifier votre quotidien et ouvrir de nouvelles portes. Prêt à explorer ? Allons-y !

CHAPITRE I

Léa, Créatrice de Contenu OnlyFans

Léa, 28 ans, vit de la création de contenu sur OnlyFans où elle génère 5 000 € par mois. Jusqu'ici, elle hésitait entre rester en micro-entreprise — avec un plafond vite atteint, une fiscalité parfois floue et des risques de redressement — ou créer une société, trop lourde à gérer pour son activité. Elle découvre alors le portage salarial proposé par PSI, la première société en France à accepter les revenus issus de plateformes en ligne comme OnlyFans.

Avec PSI, elle a pu signer un CDI et ses encaissements sont transformés en salaire mensuel. Après 7 % de frais de portage (350 €), Léa touchera un salaire net avant impôt sur le revenu de 4650€.

Plus besoin de compte bancaire distinct, plus besoin de déclaration de TVA, pas besoin de comptabilité. Le portage salarial c'est avant tout une libération de charge mentale.

Léa peut désormais se concentrer sur sa spécialité : la création de contenu.

"C'est comme avoir la sécurité d'un CDI tout en gardant ma liberté totale", explique-t-elle. Plus de stress, plus de risques, et surtout plus de temps pour créer. Et vous, si vous aviez su qu'un tel système existait, à quoi consacreriez-vous les heures libérées ?



CHAPITRE I

Marc, Trader chez une Prop Firm

Marc, 35 ans, est trader indépendant pour une prop firm américaine. Chaque mois, il génère environ 6 000 € de partage de profits, mais son statut le plonge dans une zone grise : pas de fiche de paie, revenus irréguliers, pression administrative... et surtout, un énorme frein pour obtenir un prêt immobilier.

En créant une structure comme une SASU, Marc se retrouverait face à une montagne de charges, une comptabilité lourde, et surtout une image peu rassurante pour les banques qui considèrent les dirigeants aux revenus variables comme "à risque" et leur demande 2 à 3 ans de bons bilans comptables.

C'est là qu'il découvre PSI. Grâce au portage salarial, ses gains issus de la prop firm sont transformés en salaire stable et régulier. Après les 7 % de frais de portage (700 €) et l'imposition classique sur salaire, Marc perçoit environ 4 500 € nets nets.

Le changement le plus spectaculaire ? L'accès au crédit immobilier. Avec plusieurs mois de fiches de paie stables délivrées par PSI, Marc est soudainement perçu comme un salarié en CDI par les banques.

Résultat : son prêt est accepté sans négociation interminable. Il obtient même un taux avantageux.

"Je peux enfin me concentrer sur ce que je fais le mieux : trader", dit-il. Plus de stress fiscal, plus d'incertitudes, et un avenir beaucoup plus clair.

Vous risquez vraiment de regretter de ne pas l'avoir découvert plus tôt.



CHAPITRE II

Le portage salarial est particulièrement adapté à certains profils d'indépendants qui génèrent des revenus variables ou innovants. Voici sept catégories qui maximisent leur net, avec des cas réels chiffrés (anonymisés pour confidentialité).

Chez PSI, avec nos 200+ salariés portés, nous voyons ces succès quotidiennement.

1. **Trading Prop Firm** : Marc, trader prop, facturait 6 000 €/mois.
2. **Création de contenu** : Léa, créatrice OnlyFans, 5 000 €/mois. .
3. **Closing/Setting** : Ahmed, Closer, 6 000 €/mois.
4. **Affiliate Marketing / Marketing digital** : Clara, affiliée, 5 500 €/mois.
5. **Developpeur Web3** : Thomas, investisseur crypto, 7 000 €/mois.
6. **Coaching** : Emma, coach en ligne, 2 000 €/mois.
7. **MLM** : Nicolas, en marketing de réseau, 3 000 €/mois.
8. **Consultant international** : Mathieu, aide à créer des sociétés à l'étranger, 12 000€/mois.
9. **Nomade digital** : Elisa, freelance IA, entre 1800€ et 3500€/mois.

Ces profils explosent leur net grâce à l'absence d'admin et une optimisation fiscale. Vous auriez aimé le savoir avant ?

Prenez rendez-vous dès maintenant en cliquant sur le lien ci-dessous pour discuter de votre situation :

[Sélectionnez votre créneau préféré](#)

CHAPITRE III

De son Emergence à la Révolution PSI (1988 – 2025)

Les origines (1988 – 1997) : l'émergence d'un nouveau mode de travail

Le concept de portage salarial apparaît en 1988, à l'initiative de cadres seniors en reconversion professionnelle.

Ces experts souhaitent valoriser leurs compétences sans repasser par la case salariat classique, tout en évitant les contraintes de la création d'entreprise.

L'idée est simple : une société « porte » administrativement le consultant, qui facture ses missions à ses clients par l'intermédiaire de cette société et reçoit en retour un salaire.

Ce modèle, alors totalement innovant, séduit une première communauté de freelances, formateurs et cadres indépendants.

À cette époque, aucune législation ne régit cette pratique. Le portage salarial fonctionne sur la base d'accords privés et d'une confiance mutuelle entre les parties.

Les années 2000 : la montée en puissance et la recherche de légitimité

Dans les années 2000, le portage salarial se structure. Les acteurs du secteur s'organisent autour de syndicats et d'associations professionnelles, cherchant à obtenir une reconnaissance officielle.

Cependant, l'absence de cadre juridique clair crée une insécurité pour les salariés portés, les sociétés de portage et les entreprises clientes. Il devient donc indispensable de donner une base légale à cette pratique devenue courante.

CHAPITRE III

2008 : la reconnaissance légale du portage salarial

Un tournant décisif survient avec l'ordonnance n°2008-596 du 25 juin 2008.

Ce texte, pris dans le cadre de la modernisation du marché du travail, reconnaît pour la première fois le portage salarial comme une forme d'emploi à part entière.

L'ordonnance officialise le principe du triptyque :

- une relation commerciale entre la société de portage et l'entreprise cliente,
- un contrat de travail entre la société de portage et le consultant porté,
- une mission réalisée de manière autonome par le salarié porté.

C'est une avancée majeure : le portage salarial sort de la zone grise et devient un dispositif reconnu par le Code du travail.

2010 – 2015 : la consolidation du cadre juridique

Le 24 juin 2010, un Accord National Interprofessionnel (ANI) vient compléter l'ordonnance de 2008.

Il précise les droits et obligations des salariés portés, les conditions d'exercice, et la responsabilité des sociétés de portage.

Quelques années plus tard, une étape essentielle est franchie avec l'ordonnance n°2015-380 du 2 avril 2015, qui vient clarifier et sécuriser définitivement le portage salarial.

Elle définit notamment :

- le statut du salarié porté,
- les obligations de la société de portage (garantie financière, accompagnement, transparence),
- les règles de rémunération (minimum conventionnel supérieur au SMIC).

Le décret n°2017-774 du 4 mai 2017 vient compléter ce dispositif en précisant les modalités d'application et en encadrant le fonctionnement des entreprises de portage.

CHAPITRE III

2018 – 2022 : le portage salarial entre maturité et innovation

À partir de 2018, le portage salarial connaît une phase de maturité économique et sociale.

Les travailleurs indépendants sont de plus en plus nombreux à choisir cette solution pour allier liberté et sécurité.

Le modèle s'adapte à l'ère numérique : signature électronique, gestion en ligne, facturation automatisée, et plateformes de mise en relation voient le jour.

Les grandes entreprises reconnaissent à leur tour l'intérêt du portage salarial pour collaborer avec des experts sans alourdir leur masse salariale.

Le portage devient ainsi un pilier du nouveau marché du travail hybride, à mi-chemin entre l'emploi et l'entrepreneuriat.

2022 : l'avènement de PSI, 1ère société de portage mixte euros & cryptos

L'année 2022 marque un tournant historique dans l'évolution du portage salarial avec l'arrivée de PSI, la première société de portage acceptant les revenus en euros et en cryptomonnaies.

Ce modèle inédit combine la conformité réglementaire française et européenne avec les innovations de la finance décentralisée.

PSI offre ainsi aux indépendants une solution de portage salarial :

- flexible et conforme au droit du travail français,
- ouverte à la nouvelle économie numérique,
- adaptée aux paiements hybrides et internationaux.

Cette évolution signe l'entrée du portage salarial dans une nouvelle ère : celle de la décentralisation, de la transparence et de la liberté financière

CHAPITRE IV

Loi de Modernisation du Travail de 2008

Le portage salarial est devenu légalement reconnu en France en 2008, mais son cadre a été progressivement précisé par plusieurs textes successifs :



1. Ordonnance n°2008-596 du 25 juin 2008

→ C'est le texte fondateur : il a introduit officiellement le portage salarial dans le Code du travail, reconnaissant ce mode d'activité comme une forme spécifique d'emploi à mi-chemin entre le salariat et l'indépendance.

2. Accord national interprofessionnel (ANI) du 24 juin 2010

→ Cet accord a commencé à encadrer la pratique (conditions, droits, obligations des sociétés de portage et des "portés").



3. Ordonnance n°2015-380 du 2 avril 2015

→ Elle a clarifié et sécurisé définitivement le cadre juridique du portage salarial, notamment en définissant :

- le contrat de travail entre le salarié porté et la société de portage ;
- la relation commerciale entre la société de portage et l'entreprise cliente ;
- les droits sociaux du salarié porté.

4. Décret n°2017-774 du 4 mai 2017

→ Ce décret a précisé les garanties financières, les conditions d'activité des entreprises de portage, et les plafonds de rémunération.

CHAPITRE V

Le portage salarial permet à un freelance de travailler sans créer d'entreprise. Une société de portage embauche le porté en CDI (ou CDD), facture ses clients, collecte les paiements, déduit les charges sociales et sa commission, puis verse un salaire net.

Processus en étapes :

1. **Consultation initiale** : Entretien gratuit de 30 minutes pour comprendre le fonctionnement, répondre aux questions et démarrer la procédure.
2. **Vérification d'identité (KYC)** : Envoi des documents obligatoires : pièce d'identité, justificatif de domicile et RIB pour le versement du salaire.
3. **Contrat de travail** : Signature d'un CDI/CDD de portage salarial qui officialise le lien de subordination avec la société.
4. **Déroulement de l'activité** : Le porté réalise ses missions, déclare les montants à facturer. La société émet automatiquement les factures au nom de l'entreprise, encaisse les paiements et gère les conversions de cryptomonnaies en euros si nécessaire.
5. **Païement** :
 - Envoi de la feuille de salaire la dernière semaine du mois, détaillant les sommes brutes, charges et net à payer.
 - Versement du salaire net entre le 1er et le 5 du mois suivant.
6. **Résiliation** :
 - A votre demande



CHAPITRE VI

L'adoption des cryptomonnaies connaît aujourd'hui un essor remarquable, qui rappelle l'excitation et l'enthousiasme qui ont accompagné l'arrivée d'Internet dans les années 90. À cette époque, Internet est passé d'une technologie réservée à un petit groupe d'initiés à un outil incontournable qui a transformé nos habitudes et ouvert des horizons inédits. De la même manière, les cryptomonnaies s'imposent progressivement comme une **révolution dans le domaine de la gestion de l'argent**.

Tout comme Internet a rendu l'information et les échanges accessibles à tous, les cryptomonnaies ouvrent la voie à une gestion financière plus directe et plus ouverte.

Dans ce contexte, l'arrivée de l'euro numérique représente une étape importante et prometteuse. La Banque centrale européenne a prévu de lancer **l'euro numérique en 2029**, après une phase de préparation opérationnelle. Cette monnaie numérique, complémentaire à l'argent physique, permettra des paiements instantanés et sécurisés tout en maintenant la confiance dans le système monétaire européen.

Notre société de portage salarial accompagne cette nouvelle réalité en offrant une **solution simple et adaptée**, permettant à chacun de profiter des opportunités offertes par cet univers en pleine expansion, tout en conservant la sécurité et la simplicité d'un cadre professionnel structuré grâce à nos contrats de travail.



CHAPITRE VII

Votre banquier va vous aimer

6 mois contre 3 ans

En tant que salarié porté, vous avez un atout majeur : les banques vous traitent comme un CDI classique, avec fiches de paie régulières et stables. Ces éléments **rassurent les établissements bancaires**, qui sont habitués à évaluer la capacité d'emprunt sur la base de revenus stables et récurrents.

En comparaison, un salarié porté qui perçoit, par exemple, 3 000 euros net par mois sur une fiche de paie mensuelle, présente un profil bien plus favorable pour les banques. Cette régularité administrative et cette apparence de stabilité professionnelle permettent d'**obtenir plus facilement un prêt immobilier ou un prêt véhicule**, sans avoir à fournir des justifications supplémentaires ou des garanties exceptionnelles. Ainsi, un salarié porté peut généralement emprunter sans difficulté des montants significatifs, comme un prêt de 300 000 euros, alors qu'un micro-entrepreneur ou un dirigeant de société dans une situation de revenus équivalente risque de voir sa demande refusée ou fortement limitée.

Plusieurs de nos salariés portés ont pu concrétiser leurs projets immobiliers en profitant de la simplicité du portage salarial et de cette reconnaissance par les banques.

Le portage salarial offre ainsi une sécurité et une **facilité d'accès au crédit** qui font une réelle différence pour des projets de grande envergure comme l'achat d'un bien immobilier.

Prenez rendez-vous dès maintenant en cliquant sur le lien ci-dessous pour discuter de votre situation :

Sélectionnez votre créneau préféré



CHAPITRE VIII

Et Même en Crypto !

Avantages liés à la sécurité de l'emploi

- Stabilité professionnelle (CDI).
- Protection renforcée contre le licenciement.
- Préavis obligatoire en cas de rupture du contrat.
- Accès facilité au crédit et au logement grâce à la stabilité du CDI.

Protection sociale

- Couverture par l'Assurance maladie (sécurité sociale).
- Indemnités journalières en cas d'arrêt maladie.
- Accès à une complémentaire santé (mutuelle d'entreprise)
- Affiliation à l'assurance chômage avec droits à indemnisation en cas de perte d'emploi.

Retraite

- Cotisation à la retraite de base de la Sécurité sociale.
- Cotisation à la retraite complémentaire (Agirc-Arrco).
- Accès à la retraite supplémentaire éventuelle (selon l'entreprise).

Congés et repos

- Indemnités de congés payés
- Congés pour événements familiaux (mariage, naissance, décès, etc.).
- Repos hebdomadaire obligatoire.

Conditions de travail :

- Télétravail
- Liberté géographique

Avantages financiers

- Salaire minimum encadré (SMIC).
- Augmentation de salaire possible via ancienneté, conventions collectives, accords d'entreprise.
- Prime d'ancienneté (selon convention collective).
- Primes diverses (performance, 13e mois, vacances, panier repas... selon l'entreprise).
- Participation et/ou intéressement (selon la taille de l'entreprise ou les accords).

Conditions de travail

- Durée légale du travail encadrée (35h/semaine).
- Heures supplémentaires majorées.
- Droit à un environnement de travail sain et sécurisé.
- Droit à la protection contre la discrimination et le harcèlement.

Avantages complémentaires

- Tickets restaurant / carte déjeuner.
- Forfait mobilités durables
- Prime carburant
- Abonnement salle de sport
- Chèques vacances
- Chèques CESU
- Carte cadeaux

Vous ne souhaitez pas cotiser à toutes ces charges ? Discutons-en en cliquant sur le lien ci-dessous pour discuter de votre situation :

Sélectionnez votre créneau préféré

CHAPITRE IX

Et bien plus encore !

En portage salarial, déduisez ces frais pour booster votre revenu net :

1. Repas d'affaires
2. Hébergement mission
3. Déplacements train/avion
4. Kilométrage voiture
5. Abonnement transports
6. Frais de péage
7. Parking
8. Fournitures bureau
9. Ordinateur/portable
10. Logiciels professionnels
11. Téléphone/forfait
12. Internet/abonnement
13. Imprimante/cartouches
14. Livres/manuels
15. Formations/certifications
16. Cotisations syndicales
17. Assurances pro
18. Publicité/marketing
19. Site web/hébergement
20. Cartes de visite
21. Vêtements pro (uniformes)
22. Équipements sécurité
23. Frais de déménagement pro
24. Repas seuls en déplacement
25. Frais de garde enfants (mission)
26. Billets événements pro
27. Abonnements revues
28. Frais bancaires pro
29. Expert-comptable (si besoin)
30. Matériel photo/vidéo
31. Instruments musique (si pro)
32. Frais de santé pro
33. Lunettes/équipements vue
34. Frais de nettoyage
35. Énergie bureau domicile
36. Loyer bureau
37. Aménagement espace travail
38. Frais de traduction
39. Dons professionnels
40. Frais de recherche
41. Billets spectacles (networking)
42. Cadeaux clients (limités)

Les frais professionnels permettent de réaliser des dépenses AVANT fiscalité.

Il est souvent bien plus avantageux d'effectuer vos dépenses professionnelles en les traitant comme des frais professionnels plutôt que de les payer avec votre salaire personnel. La raison est simple : quand vous utilisez votre propre salaire pour régler ces frais, vous devez d'abord payer des charges sociales et des impôts sur cet argent, ce qui augmente considérablement le coût réel de ces dépenses. À l'inverse, lorsque ces mêmes dépenses sont prises en charge comme des frais professionnels, elles ne subissent pas ces prélèvements, car elles sont directement déduites de votre activité.



CHAPITRE X

Voici un tableau choc comparant les charges pour un CA de 60 000 €/an (hypothèse basique, sans déductions spécifiques).

Le portage sort gagnant en simplicité et net.

Statut	Micro-entrepreneur	EURL	SASU	Portage salarial
Cotisations sociales & Frais	22-24 % du CA	45 % sur rémunération	45-50 % sur rémunération	CSG/CRDS (9,7%) + 7%
Impôts	IR sur CA abattu	IR ou IS	IS 15-25 % sur bénéfices	IR sur salaire
Frais administratifs	Faibles, mais plafond 77 700 €	Moyens	Élevés (compta, etc.)	Inclus dans les 7%
Net approximatif	35-40 000 €	28-32 000 €	25-30 000 €	40-45 000€
Commentaires	Pas de déduction frais, pas de chômage.	Similaire SASU, mais IR possible.	Complexe, charges sur dividendes.	Simplicité totale, frais professionnels.

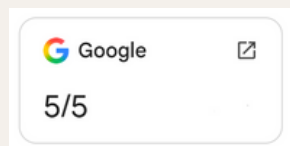
Le portage minimise les charges effectives grâce aux déductions.

Vous auriez dû le savoir avant !

Vous voulez en garder plus dans votre poche à la fin du mois ? Discutons-en en cliquant sur le lien ci-dessous pour discuter de votre situation :

Sélectionnez votre créneau préféré

CHAPITRE X



Gilles :

Petit partage de mon expérience du Partage Salarial International (PSI) avec lesquels j'ai commencé à me verser un salaire à partir de mes revenus en cryptomonnaies depuis avril 2022.

Pour moi leur plus est leur rigueur dans la gestion de leur entreprise, et dans le versement des salaires en temps et heures sans jamais faillir en 2 ans.

En plus, j'ai pu rendre service à des amiEs qui avaient besoin d'un prêt voiture en me portant garant pour eux grâce à mes bulletins de salaire et un contrat en CDI, les seules choses qui trouvent grâce aux yeux des banquiers "classiques".

Et bien sûr je n'ai pas manqué de leur adresser plusieurs de mes amiEs ayant besoin du même service.

J'ai pour cela reçu une récompense sympa par l'affiliation qu'ils ont mis en place.

Merci à vous ! 🙌

Adel :

Super expérience !! Entreprise sérieuse et rigoureuse, j'ai toujours été payé dans les temps et avec une tel stabilité, j'ai pu obtenir un emprunt bancaire !

De plus, pour ceux que ca intéresse, c'est casi les seules à accepter les revenus crypto.

Laurent :

Très satisfait du service, une équipe de confiance que je remercie pour son efficacité et sa disponibilité.

Robert :

Une équipe très professionnelle et de très belles personnes responsables.

Zohra :

Une société sérieuse, à l'écoute et très professionnelle.

Kevin :

J'ai enfin réussi à obtenir mon prêt immo alors que cela faisait 2 ans que je galérais en ne gagnant que de la crypto.

CHAPITRE XI

Faites vous une idée

Avec notre simulateur de salaire, vous pouvez découvrir en quelques instants combien vous pourrez percevoir réellement en salaire net à partir de votre chiffre d'affaires, et ce, avec une simplicité et une efficacité remarquables.

Ce qui rend cet outil particulièrement pratique, c'est sa flexibilité : vous avez un accès illimité et pouvez réaliser autant de simulations que vous le souhaitez, sans aucune restriction. Que vous souhaitiez tester différents niveaux de chiffre d'affaires, comparer l'impact de diverses missions ou simplement mieux comprendre la répartition de vos revenus, notre simulateur vous permet d'explorer toutes les possibilités en quelques clics, à tout moment et sans contrainte.

Cette liberté de simulation vous offre une transparence totale et vous permet de prendre des décisions éclairées pour votre activité. Vous pouvez ainsi anticiper vos rentrées financières, évaluer la rentabilité de vos projets ou ajuster vos objectifs de facturation, tout cela en maîtrisant parfaitement les implications financières de votre situation. Pas de rendez-vous préalable, pas de calculs fastidieux : notre simulateur met à votre disposition un outil simple, rapide et toujours disponible pour vous accompagner dans la gestion de vos revenus en portage salarial.

Que vous soyez en phase de réflexion pour démarrer votre activité ou que vous souhaitiez optimiser vos projections financières, cet outil est conçu pour vous offrir une vision claire et immédiate de ce que représente concrètement votre chiffre d'affaires en termes de salaire net.

Essayez-le autant de fois que nécessaire et découvrez comment il peut vous aider à mieux comprendre et organiser votre activité avec une simplicité déconcertante.

ESSAYER LE SIMULATEUR MAINTENANT

CHAPITRE XII

Générez un Salaire Sans Être Salarié

Pas besoin d’être salarié porté pour profiter de notre programme d’affiliation.

Recommandez PSI à vos amis entrepreneurs, indépendants, nomades digitaux et récupérez 50% de ces frais de portage sur ses 3 premiers salaires.

Si un affilié signe et se verse 3 000 € brut/mois, vous touchez 50 % des frais (7 %) pendant 3 mois, soit 315 €.

C’est win-win, même si le portage ne vous intéresse pas personnellement. Partagez et gagnez – simple et rentable.



Partagez leur simplement ce lien :

[Je découvre le portage salarial](#)

Nous leur demanderons par qui ils nous ont connu lors de leur consultation gratuite.
(Et nous avons déjà vos coordonnées)



CHAPITRE XIII

Félicitations, vous savez maintenant que le portage salarial existe et les avantages qu'il peut vous procurer.... et maintenant vous savez exactement pourquoi des centaines d'entrepreneurs, freelances, nomades digitaux, traders, créateurs de contenu regrettent tous la même chose : « Pourquoi je n'ai pas découvert le portage salarial plus tôt ?! »

Imaginez : pendant 30 minutes de RDV gratuit avec Greg, le fondateur de PSI, vous regarderez ensemble votre activité, vos revenus (même en crypto), vous simulerez votre net réel, il répondra à toutes vos questions et, si cela vous plaît, vous lancerez votre contrat dès la semaine prochaine. Zéro stress, zéro paperasse, juste plus de net, plus de sérénité et des portes qui s'ouvrent (banque, location immo, leasing auto).

Vous êtes à un clic de changer la donne pour de bon.

Réservez votre appel maintenant, les places quotidiennes sont limitées :

👉 **Je choisis mon créneau préféré**

